

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_052

Objet : Programme d'aménagements cyclables 2025 - Sollicitation des financements et conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Nord et les communes de Cœur de Flandre aggro

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (60) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHIEU - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_052

Objet : Programme d'aménagements cyclables 2025 - Sollicitation des financements et conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Nord et les communes de Cœur de Flandre agglo

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, a adopté, lors du conseil communautaire du 06 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de l'EPCI.

Dans le cadre du schéma directeur des aménagements cyclables adopté en 2021, Cœur de Flandre agglo a prévu, durant l'année 2025, la création d'aménagements cyclables sur les axes suivants :

- à Nieppe sur la rue du Docteur Henri Vanuxeem,
- à Steenwerck sur la rue de la Gare.

Ces aménagements permettront d'améliorer les conditions de cyclabilité, de rabattement vers les polarités urbaines et d'intermodalité sur le territoire.

La rue du Docteur Henri Vanuxeem (Nieppe), et la rue de la Gare (Steenwerck) entrent dans le réseau d'intérêt communautaire au regard du règlement de voirie cyclable. Cette classification prévoit une intervention financière de Cœur de Flandre Agglo à hauteur de 100 % du reste à charge territorial sur ce qui relève des aménagements cyclables.

Ces itinéraires étant situés sur voirie départementale, il convient de conventionner avec le Département du Nord pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie sur les axes concernés.

Par ailleurs, les communes concernées ayant souhaité déléguer les travaux de signalisation verticale, il convient également de conventionner avec lesdites communes sur ce sujet.

Plans de financements prévisionnels :

Opération : Rue du Dr Henri Vanuxeem à Nieppe	
Coût total du projet	206 473,98 €
Financement sollicités auprès du Département (Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération, Aides à l'Aménagement de Trottoirs), cofinancement schéma directeur cyclable départemental), et de la commune (maîtrise d'ouvrage déléguée)	78 983,49 €
Reste à charge prévisionnel Cœur de Flandre agglo	127 490,49 €

Opération : Rue de la Gare à Steenwerck	
Coût total du projet	244 122,54 €
Financement sollicités auprès du Département (ASRDA, AAT, cofinancement schéma directeur cyclable départemental), et de la commune (maîtrise d'ouvrage déléguée)	Entre 91 095,68 € et 126 413,77 €
Reste à charge prévisionnel Cœur de Flandre agglo	Entre 153 026,86 € et 117 708,77 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2422-5 ;

Vu la délibération n°2021/092 du conseil communautaire en date du 06 juillet 2021 relative à l'institution d'un schéma directeur des aménagements cyclables ;

Vu la délibération n°2021/093 du conseil communautaire en date du 06 juillet 2021 relative à l'adoption du règlement relatif à la voirie cyclable ;

Vu la délibération n°2022/123 du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 relative à la modification du règlement de la voirie cyclable ;

Il vous est proposé :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux prévus sur les routes départementales des axes précités, dont les aménagements cyclables relèvent du réseau d'intérêt communautaire,
- de solliciter les subventions auprès du Département du Nord au titre des différents dispositifs énoncés ci-dessus,
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de signalisation verticale sur les axes précités lorsque les communes solliciteront Cœur de Flandre agglo,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, les conventions de financement et tout document y afférent avec le Département du Nord et les municipalités concernées.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

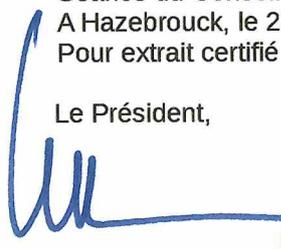
Le Secrétaire de séance



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

